



**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

**ZONAGE**

- ++++ limite communale
- ..... limite de zone
- UC4 désignation de la zone

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

- emplacement réservé
- DRU 04 numéro d'opération

**PROTECTIONS**

- bâtiment remarquable (démolition interdite)
- bâtiment remarquable soumis à permis de démolir
- espace boisé classé

**AUTRES DISPOSITIONS**

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- secteur d'assainissement autonome
- site potentiellement pollué
- zone urbaine / à urbaniser concernée par un périmètre de protection de captage d'eau
- corridor écologique (cours d'eau)
- autre corridor écologique
- ligne de construction
- bande d'implantation et cotation 0-2m
- accès réglementé
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation

Les servitudes d'utilité publique et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) figurent dans les annexes du PLU

Fond de plan : cadastre 2015

